

08/04/2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 8 avril 2019 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Madame la conseillère : Joanne Leblanc

Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Daniel Groleau
Denis Rondeau

Était absente : Madame Maylis Toulouse, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Mokhtar Saada, directeur général et monsieur Gaétan Perron, conseiller à la direction générale sont aussi présents. Monsieur Saada agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 35 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il avise le conseil de même que les personnes présentes que les délibérations du conseil et la période de questions portent exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Administration
 - 2.1 Assermentation du directeur général
3. Travaux publics
 - 3.1 Contrat MTQ
4. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
5. Levée de la séance

Monsieur le maire, Richard Tanguay fait lecture de l'ordre du jour

#2 ADMINISTRATION

#2.1 ASSERMENTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Mokhtar Saada procède à une lecture à haute voix de son serment ;

Je, soussigné, Mokhtar Saada, déclare sous serment que je remplirai fidèlement et au meilleur de ma connaissance, les tâches dévolues au directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Weedon.

Et j'ai signé à Weedon ce lundi 8 avril 2019

Mokhtar Saada
Directeur général et secrétaire-trésorier

Assermenté devant moi à Weedon ce lundi 8 avril 2019

Richard Tanguay,
Maire

#3 TRAVAUX PUBLICS

#3.1 CONTRAT MTO

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports propose un contrat de déneigement d'une durée de cinq ans au montant de 369 352 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat stipule que la municipalité doit obligatoirement acheter le sel de déglacage du Ministère au coût de 121\$ la tonne ce qui est plus dispendieux que le prix du marché ;

CONSIDÉRANT QUE le principal critère pour fixer le prix du contrat est la quantité de neige au sol et qu'il y aurait lieu de tenir compte aussi de la fréquence des précipitations ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques occasionnent plusieurs périodes de redoux et ainsi augmentent la fréquence des travaux de déglacage ;

CONSIDÉRANT l'incertitude du prix du carburant diesel pour les cinq prochaines années et que le contrat ne contient pas de mesure fixe pour contrer une sévère augmentation du prix du carburant;

CONSIDÉRANT QUE le contrat 2016-2019 est déficitaire et que le contrat proposé représente un grand risque financier ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-088

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon n'accepte pas l'offre qui lui est faite pour l'exécution du contrat de déneigement 9007-19-4557 d'une durée de cinq ans.

ADOPTÉE

#4

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question

#5

LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

2019-089

À 19 h 49, madame Joanne Leblanc propose la levée de cette séance.

Mokhtar Saada
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Richard Tanguay
Maire